
La mort de Danton (1794)

Numéro d'inventaire : 2010.04619 (1-2)

Auteur(s) : Jacques Suffel

Type de document : disque

Éditeur : Hachette librairie / Ducretet Thomson

Imprimeur : Mazarine imp.

Période de création : 3e quart 20e siècle

Collection : Les grands événements de l'histoire

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : Paris
- marque : L'Encyclopédie sonore ; LAE 3312

Matériau(x) et technique(s) : vinyle, papier

Description : Pochette souple pelliculée contenant un disque microsillon 33 tours et un livret.

Mesures : diamètre : 21 cm

Notes : (1) Disque contient : - Face A : I. L'acte d'accusation : réquisitoire de Saint-Just à la Convention nationale, 11 germinal an II (fragments), II. L'interrogatoire : tribunal révolutionnaire. Audience du 14 germinal. Interrogatoire de Danton par le président Herman (fragments). Face B contient : II. L'interrogatoire (suite), III. Lettre de Fouquier-Tinville au Comité de Salut public, 15 germinal an II, IV. Intervention de Saint-Just à la Convention, 15 germinal, an II (fragments), V. Procès-verbal du jugement, 16 germinal, an II (fragments). (2) Livret. Textes réunis et présentés par et notes pour un commentaire par Jacques Suffel.

Mots-clés : Histoire et mythologie

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : 7 p.

Bibliographie



vers la clémence et la réconciliation générale de tous les Français. Robespierre, après quelques hésitations, se sépara de lui et insista à la tribune de la Convention pour qu'il fût jugé par le Tribunal révolutionnaire. Devant ses juges, Danton, qui depuis plusieurs mois paraissait las et découragé, retrouva son éloquence chaleureuse et fut applaudi plus d'une fois au cours de son interrogatoire. Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, d'une laideur impressionnante ; sa voix rauque dominait les assemblées. On disait qu'il était peu cultivé parce qu'il dédaignait, malgré la coutume du temps, de citer à tout propos les personnages de l'Antiquité. On l'a souvent accusé de vénalité.

V. LES DOCUMENTS ENREGISTRÉS.

FACE A

TEXTE N° 1

LE RÉQUISITOIRE DE SAINT-JUST (11 germinal an II)

Ce document avait été lu, la veille, devant les membres des Comités. Robespierre, s'il faut en croire le docteur Robinet, avait collaboré à sa rédaction. Barras a décrit Saint-Just lisant son acte d'accusation : il tenait « son manuscrit d'une main immobile, de l'autre faisant un seul geste, levant son bras droit et le laissant retomber, d'un air inexorable et sans appel comme le coup de main même de la guillotine » (*Mémoires de Barras*, tome I^{er}).

1. Danton, tu as servi la tyrannie... — Danton avait été avocat au Conseil du Roi de 1785 à 1791.

2. Mirabeau, d'Orléans, Dumouriez... — Mirabeau, l'illustre orateur, mort en 1791 ; Philippe, duc d'Orléans, cousin de Louis XVI, qui se fit appeler Philippe-Egalité ; le général Dumouriez, vainqueur de Valmy, furent tous trois de chauds partisans, puis des adversaires de la Révolution (voir plus bas).

3. Arcis-sur-Aube... — Danton se rendait fréquemment à Arcis-sur-Aube, sa ville natale, où résidait sa mère.

4. Si Fabre est innocent... — Le conventionnel Fabre d'Eglantine, auteur dramatique et poète (il avait écrit la célèbre chanson : *Il pleut bergère...*), siégeait à la Convention sur les bancs de la Montagne. Il est l'auteur du calendrier républicain. Fortement compromis dans l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes, il avait été arrêté dès le 12 janvier 1794 ; il fut exécuté avec Danton.

5. Si d'Orléans, si Dumouriez sont innocents... — Le général Dumouriez, ministre de Louis XVI en 1792 et vainqueur à Valmy, se détacha de la Révolution après l'exécution du roi et passa à l'ennemi en avril 1793. Aussitôt, Philippe d'Orléans, qui l'avait toujours soutenu, fut décrété d'arrestation : son fils, le duc de Chartres, avait émigré en même temps que Dumouriez. Après un procès très expéditif, qui avait « l'air d'une plaisanterie », d'Orléans avait été condamné à mort et exécuté le 13 brumaire an II (6 novembre 1793).

— 4 —

TEXTE N° 2

INTERROGATOIRE DE DANTON

(Tribunal révolutionnaire, audience du 14 germinal, an II)

« L'acte d'accusation était vague, écrit Louis Madelin, et il n'y avait dans cette étrange affaire Danton aucun dossier Danton. On incriminait toute sa vie publique, mais on n'articulait aucun fait précis. Il était donc forcé de repousser comme à tâtons les griefs qu'on n'osait ou ne pouvait formuler... Si résolu qu'il soit à se justifier, l'homme n'en peut plus, tombe, se relève, s'excuse, s'exalte, se confesse et se vante tour à tour du même fait, supplie, menace, appelle du passé ses gloires et ses chagrins... Il parlait d'une voix si forte que les éclats s'en entendaient bien au delà des portes : son « tonnerre » semblait les faire sauter. »

Peu à peu, la salle, subjuguée, applaudissait. Les juges et les jurés, inquiets, se sentaient débordés. Au bout d'une heure d'interrogatoire, la voix de Danton s'était singulièrement altérée. Herman en profita pour inviter le tribun à se reposer, lui promettant qu'il pourrait reprendre ultérieurement sa justification. Et la séance fut aussitôt levée dans une atmosphère très favorable à l'inculpé.

6. La Convention vous accuse d'avoir favorisé Dumouriez... — Après le 10 août 1792, Danton fit en effet passer à Dumouriez le commandement de l'armée des Ardennes ; quelques semaines plus tard, Dumouriez battit l'armée prussienne à Valmy (20 septembre 1792), mais on lui reprocha de n'avoir pas profité de sa victoire en poursuivant les Prussiens en retraite.

7. Marat fut accusé comme vous... — En avril 1793, Marat avait été mis en accusation par la Convention et renvoyé devant le Tribunal révolutionnaire. Il fut acquitté quelques jours plus tard au milieu des applaudissements populaires.

8. J'ai été nommé administrateur... — Le 31 janvier 1791, Danton avait été élu administrateur du département de Paris ; il n'exerça aucune influence. Mais, à la même époque, il parlait avec autorité au Club des Jacobins.

9. Je défendais Marat... — Dès 1789, Marat avait demandé le pensionnement de huit cents députés à huit cents arbres des Tuileries, et il plaçait Mirabeau en tête de sa liste. Poursuivi, il fut protégé par Danton.

FACE B

10. Le voyage de Saint-Cloud... — Devant les progrès de la Révolution, au printemps de 1791, Louis XVI était décidé à fuir son royaume. Le 18 avril 1791, il résolut de se rendre à Saint-Cloud, où, l'année précédente, il avait passé, avec sa famille, les mois d'été. Une foule furieuse l'en empêcha, excitée par les Cordeliers de Danton. Le Roi, la Reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth sortirent en carrosse des Tuileries : ils furent accueillis par de terribles clameurs, les brides des chevaux furent saisies, les gardes nationaux refusèrent d'ouvrir un passage. Au bout d'une heure et demie, la famille royale dut rentrer dans le château.

— 5 —

LAE 3312

L'ENCYCLOPÉDIE SONORE

Sous la Direction de Georges HACQUARD

Collection "LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'HISTOIRE"

Directeur de la Collection : Henri-Jean MARTIN

LA MORT DE DANTON (1794)

Textes réunis et présentés par Jacques SUFFEL

La mort de Danton (1794)

DEPUIS plus d'un siècle, les historiens discutent les raisons qui poussèrent Robespierre à faire mettre Danton en accusation.

Selon les uns, l'Incorruptible reprochait à Danton d'avoir voulu arrêter la Terreur et liquider la Révolution. Effectivement, après les victoires de Wattignies et de Cholet, les armées de la République ayant brisé l'invasion étrangère et la révolte vendéenne, Danton se rallia à une politique de clémence, reprise par Camille Desmoulins dans le *Vieux Cordelier*.

Selon les autres, si Danton prit le parti des « Indulgents », ce ne fut point par humanité, mais bien pour sauver ses amis et lui-même, compromis dans des affaires financières, et Robespierre ne renversa qu'une « idole pourrie ».

Le compte rendu du procès des Dantonistes devrait appor-

ter dans le débat des éclaircissements décisifs. Malheureusement, ce compte rendu, publié dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, est fort incomplet et a subi des remaniements suspects. Différents témoignages, réunis postérieurement, laissent encore beaucoup de points obscurs et les raisons profondes du procès restent controversées.

Danton, devant ses juges, « prononça-t-il un discours suivi ou répondit-il à des questions qui se formulaient ? C'est ce qu'il est difficile de voir » (Louis Madelin). Néanmoins, les déclarations du tribunal qui nous sont parvenues ont un accent si direct, si tragique, qu'elles émeuvent encore, bien qu'elles aient été tronquées par le rédacteur du *Bulletin du Tribunal*. La grande voix qui renversa la monarchie et galvanisa la nation entière à l'heure du péril, jette ici ses grondements suprêmes et ses derniers éclats.

La mort de Danton (1794)

FACE A

I. - L'acte d'accusation :

Réquisitoire de Saint-Just à la Convention nationale, 11 germinal an II (fragments).

II. - L'interrogatoire :

Tribunal révolutionnaire, audience du 14 germinal. Interrogatoire de Danton par le président Herman (fragments).

FACE B

II. - L'interrogatoire (suite).

III. - Lettre de Fouquier-Tinville au Comité de Salut public, 15 germinal an II.

IV. - Intervention de Saint-Just à la Convention, 15 germinal, an II (fragments).

V. - Procès-verbal du jugement, 16 germinal, an II (fragments).

Réalisation : Jean DESCHAMPS - Prise de son : Pierre ROSENWALD

Imp. Mazarine - Paris

LAE 3312